



Chères familles,

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Protocole Sanitaire** dans les écoles, nous vous informons d'une évolution portant sur les masques utilisés par les enfants. Vous pouvez consulter le dernier protocole sanitaire de février 2021 en suivant le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Les parents doivent désormais fournir des masques «grands publics» de catégorie 1 ou chirurgicaux aux élèves pour tous les temps scolaires, périscolaires (ALAE) et extra-scolaires (ALSH).

Les masques de fabrication artisanale ou familiale ne devront donc plus être utilisés.

Au vu du couvre-feu, nous vous informons que SEULE l'attestation employeur peut faire office de justificatif de déplacement après 18H.

Nous conseillons donc aux familles qui n'en sont pas munies de venir chercher les enfants avant 18h afin de respecter le couvre-feu.

Pour les autres, l'accueil de loisirs est ouvert jusqu'à 18H30 comme d'habitude.

Il en va de la responsabilité de chacun.

Nous vous remercions, par avance, de votre collaboration,

Bien cordialement,

Virginie BRICK-CIRACQ,

Adjointe au maire à l'éducation, la petite enfance,
l'enfance et la jeunesse